



Grand Auch Agglomération

Relevé de décision conseil communautaire jeudi 23 mars à 18h

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	67
Nombre de conseillers en exercice :	66
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	52

Présents : Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Marc AUTIE, Mme Nadia BAITICHE-MOINE, M. Francis BALLERINI, M. Alain BARRE, M. Gérard BAURENS, M. Michel BAYLAC, M. Abdellatif BENJEDDOUR, M. Philippe BIAUTE, Mme Raymonde BONALDO, M. Alexis BOUDAUD, M. Claude BOURDIL, Mme Sophie BUYS, M. Pierre CAHUZAC, M. Robert CAMPGUILHEM, Mme Claudine CARAYOL-MARSOL, M. Serge CARDONNE, M. Bernard CARRERA, Mme Françoise CARRIE, M. Jean-René CAZENEUVE, M. Henri CHAVAROT, Mme Marie-José DALLAS OURBAT, M. Patrick DELIGNIERES, Mme Maryse DELLAC, Mme Marie-Catherine DURAN, M. Jean FALCO, M. Patrick FUEYO, M. Jean GAILLARD, M. André GISSOT, M. Serge GONZALEZ, Mme Nicole JULLIAN, M. Jacky LAFAILLE, M. Philippe LAFFORGUE, M. Christian LAPREBENDE, M. André LARAN, Mme Sylvie LASSERRE, Mme Joëlle MARTIN, Mme Véronique MASCARENC, Mme Bénédicte MELLO, M. Daniel MENON, M. Pascal MERCIER, M. Joël MIGNANO, M. Franck MONTAUGE, M. Daniel PADER, M. Bernard PENSIVY, M. Claude PETIT, Mme Josie RABIER, M. Luc SAUVAN, M. Jacques SERES, Mme Françoise SIMONUTTI, M. Pierre TABARIN, M. Roger TRAMONT.

Excusés : M. CELIER (procuration MME AURENSAN), M. ESPIAU (procuration M. LAPREBENDE), MME DASTE LEPLUS (procuration M. BOURDIL), MME DEJEAN DUPEBE, M. Jean PARETI (procuration M. GONZALEZ), Mme Nassera ZEGHOUANI, Mme Nicole PASCOLINI.

Mme Bénédicte MELLO est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil communautaire du 12 janvier dernier est adopté.

ORDRE DU JOUR :

I - DECISIONS COMMUNAUTAIRES

II – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Avis sur l'opportunité d'extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon

III – FINANCES ET BUDGET

3.1 Comptes de Gestion 2016

3.2 Comptes administratifs 2016

3.3 Affectation des résultats 2016

3.4 Budget primitif 2017

3.5 Vote des taux d'imposition 2017

3.6 Attribution de compensation prévisionnelle

3.7 Indemnités de conseil du receveur

3.8 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

IV – ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Règlement Intérieur – Charte de Gouvernance

4.2 Représentant à l'ARPE

4.3 Attribution de subventions

4.4 Modification de l'indice brut terminal pour le calcul des indemnités des élus

4.5 Groupement de commande entre l'Agglomération et la commune d'Auch pour diverses fournitures et services

4.6 Tableau des effectifs

4.7 Elections professionnelles

V – PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

5.1 Subvention Petite Enfance

5.2 Attribution de subventions

5.3 Subventions extra et périscolaire

VI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 6.1 ZA à Jégun : Vente Lot N° 7

6.2 Attribution de subventions

6.3 Bilan des acquisitions et cessions – année 2016

6.4 Représentant au SMA

VII – ACTION SOCIALE

Attribution de subventions

VIII – ENVIRONNEMENT, GESTION DES RIVIERES

8.1 Poste de technicienne rivière : demande de subvention

8.2 Travaux rivière Gers : Demande de subvention

IX - POLITIQUE DE LA CULTURE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

9.1 Label Pays d'art et d'histoire : Demande de subvention relative à la mise en œuvre du label

9.2 Label Pays d'art et d'histoire : Demande de subvention relative à la mise en œuvre du programme

9.3 Ecole de musique : Mise en accessibilité et demandes de subventions

9.4 Office de Tourisme Cœur de Gascogne : Convention d'objectifs

9.5 Classement de l'OT de Tourisme GACG en deuxième catégorie

X – ENVIRONNEMENT, DECHETS

10.1 Perception de la TEOM

10.2 Non exonération de la TEOM

10.3 Délégation à Trigone des signatures de conventions avec les Eco-Organismes agréés par l'Etat

XI – ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS

MSAP à Jégun : Demande de subvention

Depuis la séance du conseil communautaire du 12 janvier 2017, les décisions communautaires suivantes ont été prises :

- 2017 01 LOCATION D'UN BATIMENT MODULAIRE BUREAU DE POSTE GARROS - AVENANT 1
- 2017 02 MUSEE DES JACOBINS – SUIVI STOCK BOUTIQUE 2016
- 2017 03 MISE A DISPOSITION DE MOYENS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE POUR LE 1ER TRIMESTRE 2017
- 2017 04 MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE LOCAPOSTE DE BATIMENTS MODULAIRES SUR LE PARKING DE LA PLACE DES FONTAINES A AUCH
- 2017 05 MISE A DISPOSITION PAR L'OPH32 DU LOCAL SITUE 22 PLACE DE LA FONTAINE A AUCH POUR LA MAISON DU PROJET
- 2017 06 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES AU CENTRE ECONOMIQUE DU GARROS PAR LE P.E.T.R DU PAYS D'AUCH
- 2017 07 MISE A DISPOSTION DE LOCAUX SITUES AU CENTRE ECONOMIQUE DU GARROS
- 2017 08 MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION- MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – AVENANT N°1
- 2017 09 MODERNISATION ET RESTRUCTURATION DE L'ABATTOIR – LOT 5 : RESINE DE SOL CONCLUSION DU MARCHE
- 2017 10 MODIFICATION ET ACTUALISATION DES TARIFS DU MUSEE DES JACOBINS ET DES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
- 2017 11 APPLICATION NOUVEAUX TARIFS ECOLE DE MUSIQUE
- 2017 12 VENTE DE CONTENEURS D'OCCASION AU CENTRE HOSPITALIER DU GERS
- 2017 13 MISE EN OEUVRE DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) DU TERRITOIRE DE GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE - CONCLUSION DU MARCHE
- 2017 14 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL AUTOUR DES PERSONNAGES DE D'ARTAGNAN ET DES MOUSQUETAIRES – RÉSILIATION DU MARCHÉ
- 2017 15 MUSEE DES JACOBINS – ACCEPTATION DE DON
- 2017 16 ETUDE DE REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DU GRAND GARROS PENDANT LA PHASE PROTOCOLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND AUCH-CŒUR DE GASCOGNE - CONCLUSION DU MARCHE
- 2017 17 DEMANDE D'AIDE ADMINISTRATIVE AU PROFIT DU CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION DES BENEVOLES DU GERS (CRIB 32)
- 2017 18 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE EXTENSION ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS DE L'ECOLE ROUGET DE L'ISLE- MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – AVENANT N°1
- 2017 19 REVALORISATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES AU PROFIT DES COLLEGES CARNOT, MATHALIN ET SALINIS
- 2017 20 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU BARRAGE D'ENDOUMINGUE – CONCLUSION DU MARCHE

Délibération adoptée.

AVIS SUR L’OPPORTUNITE D’EXTENSION DU PERIMETRE DE L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LANGUEDOC-ROUSSILLON

Madame la Ministre du Logement a engagé une étude d’opportunité quant au périmètre sur lequel il serait pertinent que l’EPF Languedoc-Roussillon puisse intervenir, à l’avenir, au sein de la nouvelle région.

Le projet présenté consisterait à étendre l’EPF à tous les territoires non-actuellement couverts par un des trois EPF locaux (Grand Toulouse, Grand Montauban, Département du Tarn). Un décret, à prendre en Conseil d’Etat, devra en fixer aussi les modalités de gouvernance et les conditions de financement, par recours à la taxe spéciale d’équipement.

L’intégration du territoire de toutes les communes membres de Grand Auch Cœur de Gascogne dans le périmètre d’intervention de ce nouvel Etablissement Public Foncier pourrait nous permettre d’accéder à un accompagnement inexistant jusqu’à présent, en matière de portage foncier ou d’assistance en ingénierie pour le montage d’opérations complexes en matière d’immobilier économique ou de logement. Mais le financement de cet établissement impliquera le recours à un complément de sollicitations fiscales assises sur la propriété immobilière et évaluées, si les conditions de gestion et d’activité devaient être celles existant actuellement sur le seul territoire de Languedoc-Roussillon, à un complément annuel d’impôt de 6,42 € par habitant.

Il apparaît, dans ces circonstances, un décalage manifeste entre, d’une part, les réponses que pourrait apporter cet établissement aux problématiques foncières que peut ponctuellement être amenée à gérer Grand Auch Cœur de Gascogne et, d’autre part, le montant des recettes fiscales qui seront prélevées par la création d’un nouvel impôt local.

Pour ces raisons, il est proposé au conseil communautaire :

- d’EMETTRE un avis DEFAVORABLE sur l’opportunité même d’une extension du périmètre de cet Etablissement Public Foncier au territoire Grand Auch Cœur de Gascogne.

Délibération adoptée. (Deux abstentions).

III – FINANCES ET BUDGETS

3.1 COMPTES DE GESTION 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire d’APPROUVER les comptes de gestion 2016 des budgets principaux et des budgets annexes de Grand Auch et de Cœur de Gascogne, présentés par Mme la Trésorière Principale. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs.

Délibération adoptée.

3.2 COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

3.2.1 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL GRAND AUCH AGGLOMERATION

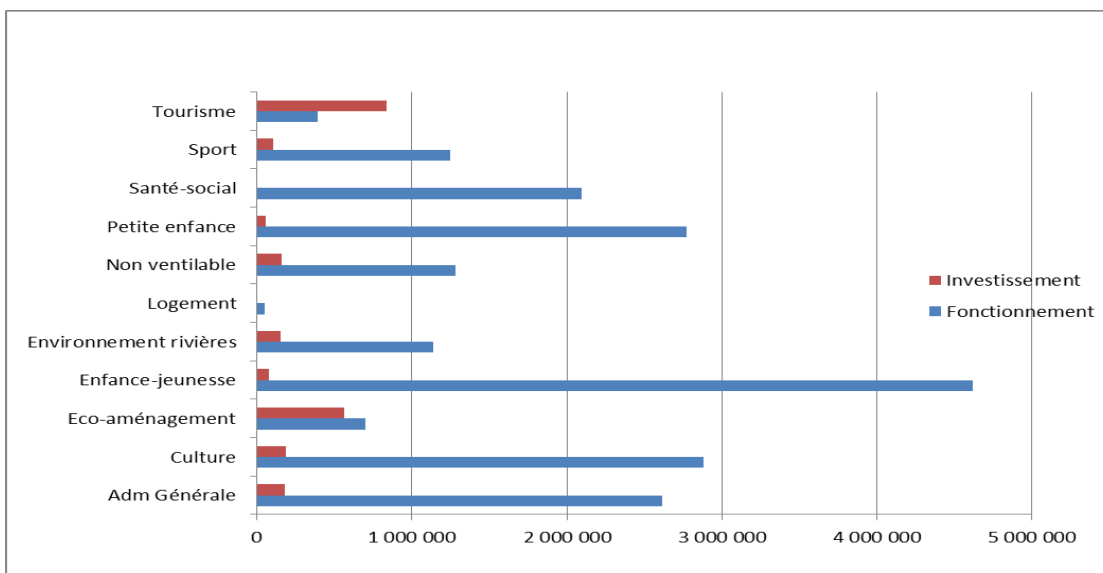
Le compte administratif 2016 s’inscrit dans la continuité par rapport à 2015. Les principaux écarts constatés sont liés à l’individualisation de la collecte et du traitement des déchets dans un budget annexe.

Les grands équilibres du compte administratif sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	20 390 943,66 €	22 033 311,81 €	1 642 368,15 €
Investissement	2 445 711,09 €	2 926 513,42 €	480 802,33 €

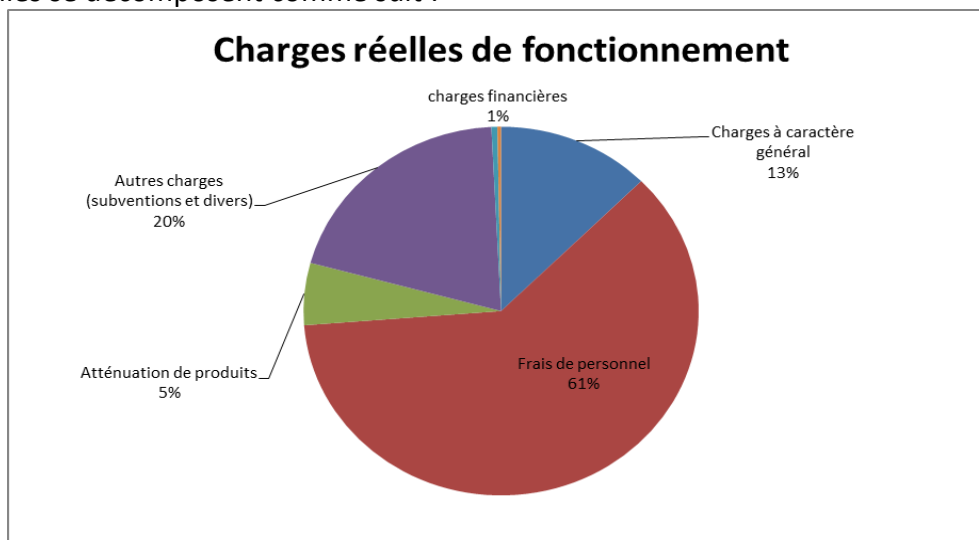
Fonctionnement

Une présentation graphique des dépenses de fonctionnement ventilées par fonctions regroupées permet de visualiser les principaux champs d'action de la collectivité :

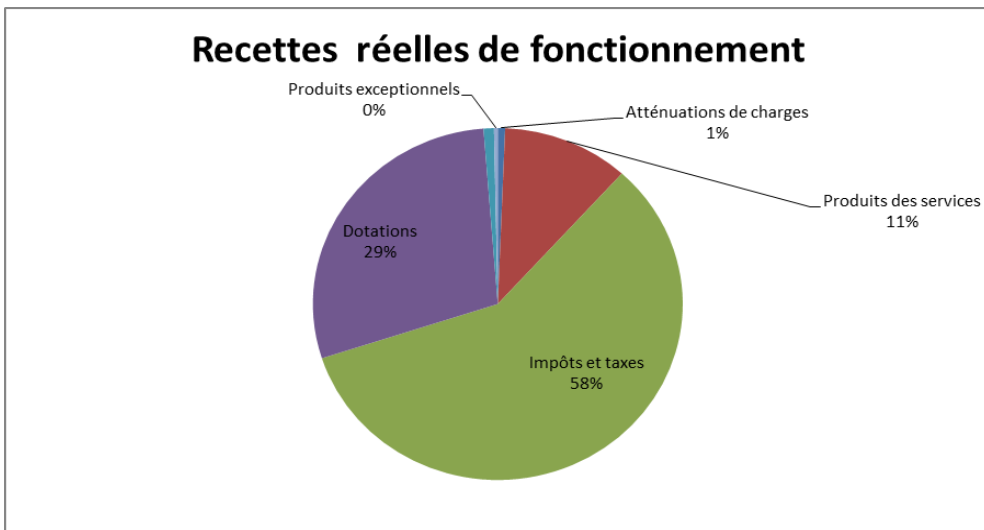


Ces dépenses ont été consommées à hauteur de 95 % (98,9% pour les dépenses de personnel).

Par nature, elles se décomposent comme suit :



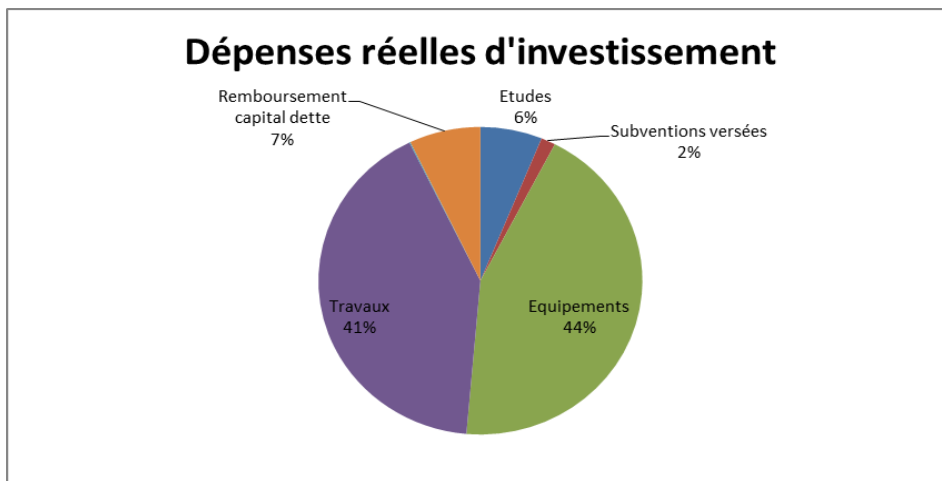
Le niveau de recettes réalisées est quant à lui supérieur aux prévisions (+2,7 %). Celles-ci proviennent principalement de la fiscalité et des dotations de l'Etat :



La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent cumulé de 3 815 K€.

Investissement

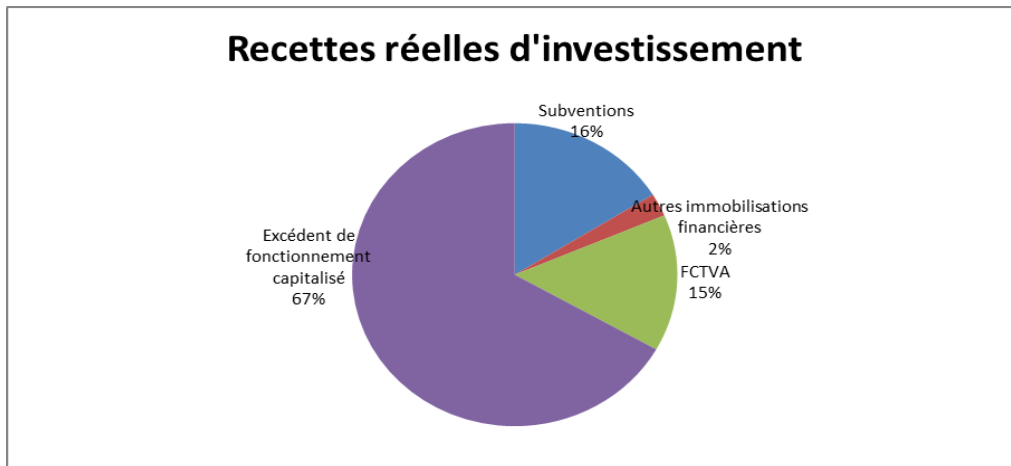
Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 2 446 K€ :



Les investissements les plus marquants sont les suivants :

- L'achèvement des travaux du nouvel office de tourisme (715 K€)
- L'aménagement du camping en aire de camping-cars (67 K€);
- L'aménagement et l'entretien des berges et des rivières (116 K€),
- Le lancement des travaux de l'abattoir (130 K€)
- Les études relatives aux travaux du musée et du centre de loisirs Rouget de Lisle, ainsi que celles menées dans le cadre de la politique de la ville.

Les recettes réelles d'investissement sont retracées ci-dessous :



Les subventions d'investissement se sont élevées à 362 K€ et le FCTVA à 328 K€.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2016. Le niveau d'endettement est resté faible (1,9 M€ de capital restant dû au 31/12).

La section d'investissement dégage en fin d'exercice un excédent cumulé de 2 807 K€.

Le résultat total cumulé sur l'exercice est ainsi excédentaire de 6 622 K€.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget principal de Grand Auch agglomération.

M. MONTAUGE cède la présidence du conseil à M. GAILLARD avant de quitter la salle du conseil en vue du vote des comptes administratifs.

Délibération adoptée.

3.2.2 COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES GRAND AUCH AGGLOMERATION

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DECHETS

Pour mémoire, 2016 est la première année d'existence de ce budget annexe.

Les dépenses mandatées sur l'exercice s'élèvent à 3 013 K€. Les recettes (TEOM et redevance spéciale) s'élèvent à 3 654 K€.

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	3 013 729,32 €	3 654 086,11 €	640 356,79 €
Investissement	342 649,03 €	0 €	-342 649,03 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe collecte des déchets.

Délibération adoptée.

COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES

Le budget annexe ZA Auch n'a enregistré aucun mouvement réel sur l'exercice.

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	361 582,34 €	361 582,34 €	0 €
Investissement	361 582,34 €	361 582,34 €	0 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA d'Auch.

Délibération adoptée.

Le budget annexe ZA du Mouliot a enregistré en 2016 des frais d'aménagement (30 K€) et quelques cessions (317 K€).

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	2 649 973,58 €	1 865 472,33 €	-784 501,25 €
Investissement	1 548 538,58 €	2 619 538,58 €	1 071 000 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA du Mouliot.

Délibération adoptée.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Pour mémoire, le transport urbain est géré dans le cadre d'une délégation de service public attribuée à KEOLIS en 2014.

Les dépenses mandatées sur l'exercice s'élèvent à 1 580 K€, comprenant principalement la redevance versée au délégataire KEOLIS. Les recettes (versement transport) s'élèvent à 1 732 K€.

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	1 579 683,49 €	1 731 988,48 €	152 304,99 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe des transports urbains.

Délibération adoptée.

3.2.3 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL CŒUR DE GASCOGNE

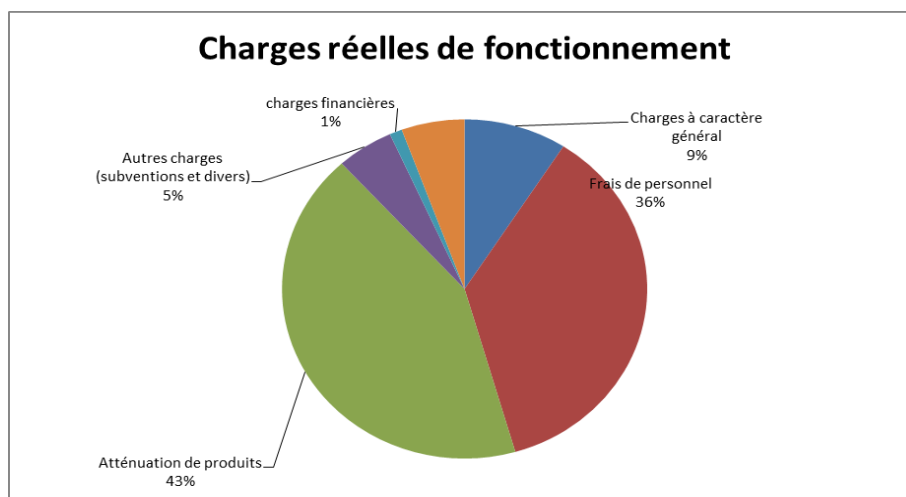
Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	2 981 386,73 €	2 940 269,45 €	-41 117,28 €
Investissement	92 225,72 €	49 415,80 €	-42 809,92 €

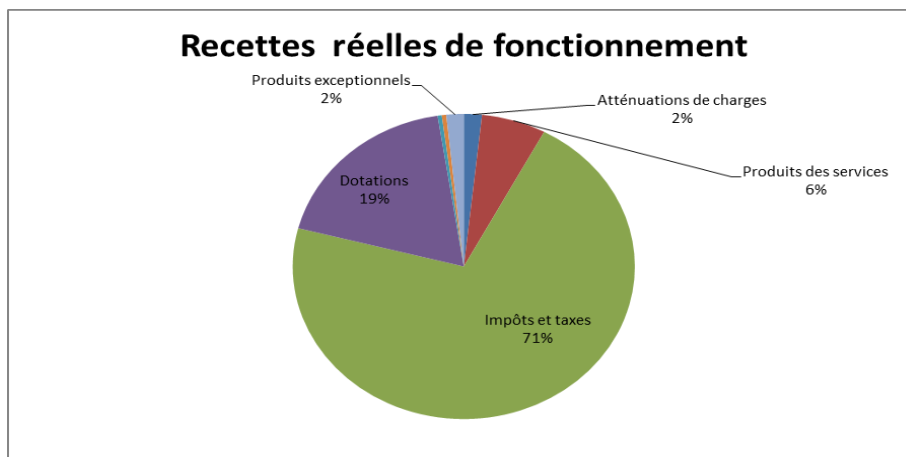
Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 98 %.

Elles se décomposent comme suit :



Le niveau de recettes réalisées est quant à lui supérieur aux prévisions (+1,8%)

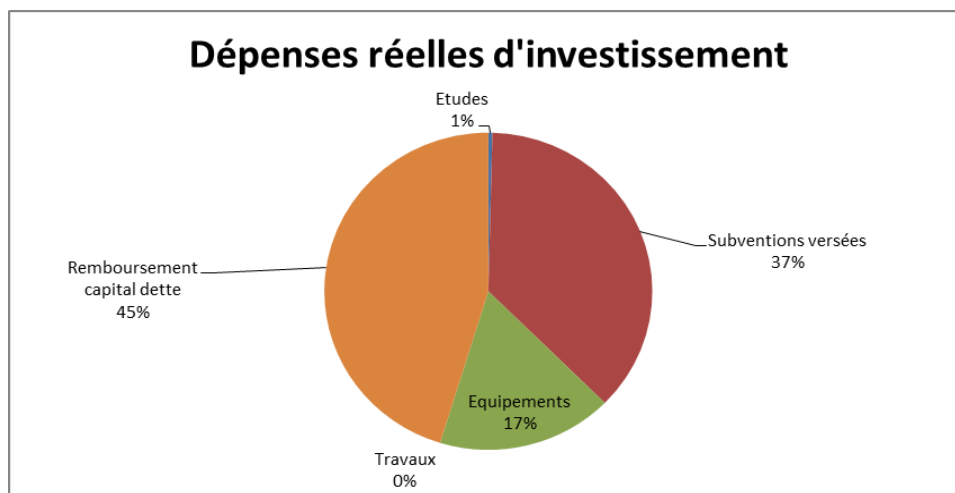


La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 124 K€.

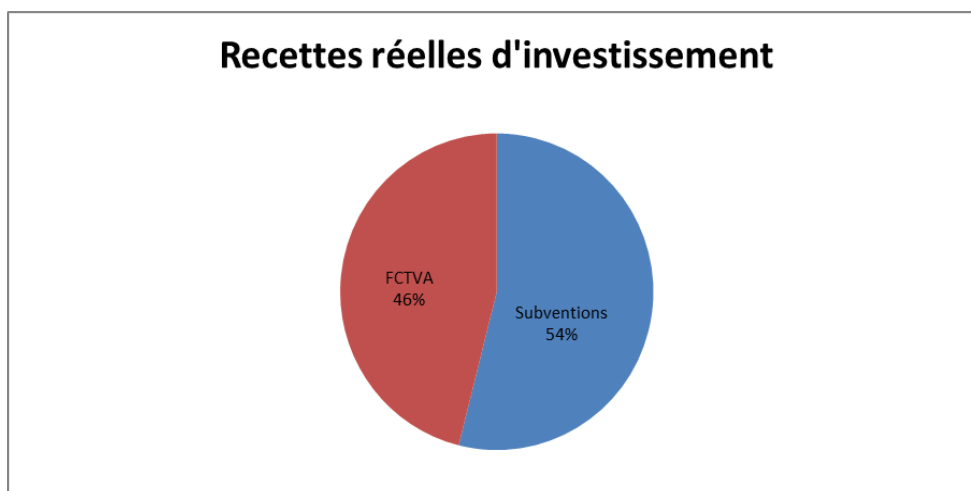
Investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné principalement des subventions versées au Syndicat Gers numérique et au SCOT de Gascogne, soit 33 K€ ainsi que le remboursement du capital des emprunts (40 K€).

L'encours total de dette s'élève à 537 K€ au 31/12.



Les recettes se décomposent de la façon suivante :



Il n'y a pas eu de nouvel emprunt.

La section d'investissement dégage en fin d'exercice un excédent cumulé de 7 K€.

Le résultat total cumulé sur l'exercice est ainsi excédentaire de 132 K€.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget principal de la communauté de communes Cœur de Gascogne.

Délibération adoptée.

3.2.4 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZA JEGUN

Le budget annexe ZA Jégun a enregistré très peu de mouvements sur l'exercice (frais aménagement 1,2 K€).

Les grands équilibres sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	1 267,57 €	620,63 €	-646,94 €
Investissement	620 €	0 €	-620 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA de Jégun.

Délibération adoptée.

3.3 AFFECTATION DES RESULTATS 2016

3.3.1 BUDGETS PRINCIPAUX

Les résultats 2016 du budget principal de Grand Auch Agglomération font apparaître un excédent cumulé d'investissement de 2 807 102,87 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 3 815 037,63 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016 GAA	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit D001			2 445 711,09 €			2 048 603,40 €	2 048 603,40 €
d'investissement	Rec./Excédent R001	2 326 300,54 €	1 500 000,00 €	2 926 513,42 €	480 802,33 €	2 807 102,87 €		2 807 102,87 €
Section de	Dép./Déficit D002			20 390 943,66 €				
fonctionnement	Rec./Excédent R002	3 672 669,48 €	2 172 669,48 €	22 033 311,81 €	1 642 368,15 €	3 815 037,63 €		3 815 037,63 €
Total		5 998 970,02 €			2 123 170,48 €	6 622 140,50 €	-2 048 603,40 €	4 573 537,10 €

Les résultats 2016 du budget principal de Cœur de Gascogne font apparaître un excédent cumulé d'investissement de 7 432,86 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 124 104,34 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016 CCCG	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit D001			92 225,72 €	42 809,92 €		21 093,16 €	21 093,16 €
d'investissement	Rec./Excédent R001	50 242,78 €		49 415,80 €		7 432,86 €		7 432,86 €
Section de	Dép./Déficit D002			2 981 386,73 €	41 117,28 €			
fonctionnement	Rec./Excédent R002	165 221,62 €	165 221,62 €	2 940 269,45 €	0,00 €	124 104,34 €		124 104,34 €
Total		215 464,40 €			-83 927,20 €	131 537,20 €	-21 093,16 €	110 444,04 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'AFFECTER une partie des excédents de fonctionnement de l'exercice 2016 des deux EPCI pour 1 500 000 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement 2017.
- de REPRENDRE les excédents de fonctionnement de l'exercice 2016 pour 2 439 141,97 € (cpte 002) et de reprendre les excédents cumulés investissement au compte 001 pour un montant de 2 814 535,73 €.

Délibération adoptée.

3.3.2 BUDGETS ANNEXES

COLLECTE DECHETS

Les résultats 2016 du budget annexe collecte des déchets font apparaître un déficit cumulé d'investissement de 342 649,03 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 640 356,79 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section d'investissement	Dép./Déficit D001			342 649,03 €	342 649,03 €	342 649,03 €	18 369,60 €	361 018,63 €
	Rec./Excédent R001					0,00 €		
Section de fonctionnement	Dép./Déficit			3 013 729,32 €				
	Rec./Excédent		0,00 €	3 654 086,11 €	640 356,79 €	640 356,79 €		640 356,79 €
Total					297 707,76 €	297 707,76 €	-18 369,60 €	279 338,16 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 soit 370 000 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement 2017.
- de REPRENDRE l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 pour 270 356,79 € (cpte 002) et de reprendre le déficit cumulé d'investissement au compte 002 pour un montant de 342 649,03 €.

Délibération adoptée.

ZA AUCH

Les résultats 2016 du budget annexe ZA Auch font apparaître un déficit cumulé d'investissement de 361 582,40 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 8 725,04 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section d'investissement	Dép./Déficit	361 582,40	361 582,34		361 582,40		361 582,40
	Rec./Excédent		361 582,34	-			
Section de fonctionnement	Dép./Déficit	-	361 582,34				
	Rec./Excédent	8 725,04	361 582,34	-	8 725,04		8 725,04
Total		- 352 857,36		-	- 352 857,36	-	- 352 857,36

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- PRENDRE l'excédent fonctionnement de l'exercice 2016 pour 8 725,04 € (cpte 002)
- PRENDRE le déficit cumulé d'investissement au compte 001 pour un montant de 361 582,40 €.

Délibération adoptée.

ZA MOULIOT

Les résultats 2016 du budget annexe ZA Mouliot font apparaître un déficit cumulé d'investissement de 1 548 538,58 € et un déficit cumulé de fonctionnement de 2 353 349,09 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section d'investissement	Dép./Déficit	2 619 538,58 €		1 548 538,58 €		1 548 538,58 €		1 548 538,58 €
	Rec./Excédent		0,00 €	2 619 538,58 €	1 071 000,00 €			
Section de fonctionnement	Dép./Déficit	1 568 847,84 €		2 649 973,58 €	784 501,25 €	2 353 349,09 €		2 353 349,09 €
	Rec./Excédent		0,00 €	1 865 472,33 €				0,00 €
Total					286 498,75 €	-3 901 887,67 €	0,00 €	-3 901 887,67 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- PRENDRE le déficit de fonctionnement de l'exercice 2016 pour 2 353 349,09 € (cpte 002)
- PRENDRE le déficit cumulé d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 548 538,58 €.

Délibération adoptée.

ZA JEGUN

Les résultats 2016 du budget annexe ZA Jégun font apparaître un déficit cumulé d'investissement de 169 550,57 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 141 306,45 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section d'investissement	Dép./Déficit D001	168 930,57 €		620,00 €	620,00 €	169 550,57 €		169 550,57 €
	Rec./Excédent R001							
Section de fonctionnement	Dép./Déficit			1 267,57 €	646,94 €			
	Rec./Excédent	141 953,39 €	141 953,39 €	620,63 €	0,00 €	141 306,45 €		141 306,45 €
Total					-1 266,94 €	-28 244,12 €	0,00 €	-28 244,12 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- PRENDRE l'excédent fonctionnement de l'exercice 2016 pour 141 306,45 € (cpte 002)
- PRENDRE le déficit cumulé d'investissement au compte 001 pour un montant de 169 550,57 €.

Délibération adoptée.

TRANSPORTS URBAINS

Les résultats 2016 du budget annexe transports urbains font apparaître un excédent cumulé d'investissement de 579 334,13 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 564 318,98 € l'ensemble retracé dans le tableau suivant :

CA 2016 TU	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit D001	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
d'investissement	Rec./Excédent 1068	579 334,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	579 334,13 €		579 334,13 €
Section de	Dép./Déficit D002			1 579 683,49 €				
fonctionnement	Rec./Excédent R002	412 013,99 €	412 013,99 €	1 731 988,48 €	152 304,99 €	564 318,98 €		564 318,98 €
Total		991 348,12 €			152 304,99 €	1 143 653,11 €	0,00 €	1 143 653,11 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- PRENDRE l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 pour 564 318,98 € (cpte 002),
- PRENDRE l'excédent cumulé d'investissement au compte 002 pour un montant de 579 334,13 €.

Délibération adoptée.

3.4 BUDGET PRIMITIF 2017

3.4.1 BUDGET PRINCIPAL

Ce premier budget de la nouvelle communauté d'agglomération a été construit en agréant les dépenses et recettes des deux collectivités préexistantes, tout en tenant compte des évolutions législatives intervenues récemment.

Ce budget tient également compte de l'affectation des résultats de l'exercice 2016, issus des comptes administratifs des deux EPCI.

Dépenses réelles de fonctionnement : 23 640 211 €

- Chapitre 011 – charges à caractère général : 3 274 031 €
- Chapitre 012 – charges de personnel : 13 803 226 €
Les charges de personnel tiennent compte des modifications induites par la loi « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), de la hausse de la valeur du point, de la mise en place du RIFSEEP, de la création du service commun de l'urbanisme ainsi que du transfert de certains emplois de la commune d'Auch à la communauté d'agglomération.
- Chapitre 014 – atténuation de produits : 1 890 756 €
Ces dépenses comprennent notamment les attributions de compensations versées aux communes, la dotation de solidarité communautaire ainsi que le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR).
- Chapitre 65 – autres charges : 4 507 828 €

Les montants des subventions allouées ont été maintenus par rapport à 2016.

- Chapitre 66 – charges financières : 132 700 €
Il s'agit des charges liées aux emprunts souscrits par les 2 EPCI, et notamment ceux liés à la rénovation du bâtiment de l'abattoir qui ont leur contrepartie dans les loyers payés par les utilisateurs du site.
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 31 670 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général		3 274 031,00	3 274 031,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		13 803 226,00	13 803 226,00
014	Atténuations de produits		1 890 756,00	1 890 756,00
65	Autres charges de gestion courante		4 507 828,00	4 507 828,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus			
Total des dépenses de gestion courante			23 475 841,00	23 475 841,00
66	Charges financières		132 700,00	132 700,00
67	Charges exceptionnelles		31 670,00	31 670,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)			
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles de fonctionn			23 640 211,00	23 640 211,00
023	Virement à la section d'investissement (5)		2 444 412,97	2 444 412,97
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		645 000,00	645 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			3 089 412,97	3 089 412,97
TOTAL			26 729 623,97	26 729 623,97

Recettes réelles de fonctionnement : 24 248 482 €

- Chapitre 73 - impôts et taxes : 14 448 650 €
Les bases prévisionnelles n'étant pas connues au moment de la finalisation du budget, les recettes fiscales ont été évaluées à partir des bases définitives 2016 revalorisées.
Les attributions de compensation reçues par la communauté (AC négatives) ont été maintenues à l'identique à ce stade.
Enfin, la communauté devrait demeurer bénéficiaire du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).
- Chapitre 74 - dotations et participations : 6 816 014 €
Ce chapitre comprend notamment la dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation, ainsi que les participations de la caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- Chapitre 70 - Produits des services : 2 698 375 €
Il s'agit des recettes des centres de loisirs, de la petite enfance, des services culturels et sportifs. Ces produits intègrent également le remboursement, par le budget annexe collecte des déchets, du personnel affecté par la collectivité de rattachement, ainsi que le remboursement des agents mis à disposition des communes membres.
- Chapitre 75 - Autres produits (principalement loyers) : 192 443 €
- Chapitre 013 - atténuation de charges : 90 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent		2 698 375,00	2 698 375,00
73	Impôts et taxes		14 448 650,00	14 448 650,00
74	Dotations et participations		6 816 014,00	6 816 014,00
75	Autres produits de gestion courante		192 443,00	192 443,00
013	Atténuations de charges		90 000,00	90 000,00
Total des recettes de gestion courante			24 245 482,00	24 245 482,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		3 000,00	3 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)			
Total des recettes réelles de fonctionne			24 248 482,00	24 248 482,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		42 000,00	42 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			42 000,00	42 000,00
TOTAL			24 290 482,00	24 290 482,00
				+
				2 439 141,97
				=
				26 729 623,97

Dépenses réelles d'investissement : 10 737 848,70 €

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

OBJET	MONTANT
Travaux de modernisation des locaux de l'abattoir	1 300 000 €
Participation aux travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 124	2 500 000 €
Participation aux travaux de la LGV	88 000 €
Participation aux études pour le contournement Est	550 000 €
Réserves foncières	1 000 000 €
Participation aux travaux de rénovation du Pôle universitaire	100 000 €
Travaux barrage Endoumingue	165 000 €
Travaux rivières	70 000 €
Opération Berges du Gers	38 000 €
Travaux de modernisation du camping	80 000 €
Travaux de mise en sécurité et accessibilité du musée	100 000 €
Travaux de mise en accessibilité de l'école de musique	150 000 €
Travaux de mise en accessibilité du centre économique du Garros	100 000 €
Musée de la résistance - études	50 000 €
Centre de loisirs Rouget de Lisle	400 000 €
Etudes politique de la ville	100 000 €
Travaux piscine	200 000 €
Création d'un local pour le bibliobus	200 000 €

Equipements des services	303 000 €
Travaux sur les bâtiments intercommunaux	400 000 €
Travaux ZA	120 000 €
Transition énergétique	80 000 €
Etudes diverses	125 000 €
Subventions (Gers numérique, Valoris)	40 000 €

A ces dépenses viendront s'ajouter des restes à réaliser 2016 à hauteur de 2 069 696,56 €.

Il convient par ailleurs de noter que la communauté est engagée sur plusieurs opérations pluriannuelles telles que la RN 124 (reste à verser 4,9 M€ au total), la LGV, le contournement Est. Certaines opérations sont en phase d'études (accessibilité musée des Jacobins, musée de la résistance, promenade des berges du Gers...) et impacteront également les exercices 2018 et suivants.

Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 313 000 €, incluant le nouvel emprunt qui sera souscrit pour le financement des travaux de l'abattoir.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		185 220,56	356 000,00	541 220,56	
204	Subventions d'équipement versées		185 928,00	3 278 752,14	3 464 680,14	
21	Immobilisations corporelles		1 544 286,69	4 008 400,00	5 552 686,69	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours		98 953,23	675 000,00	773 953,23	
	Total des opérations d'équipement		55 308,08	37 000,00	92 308,08	
	Total des dépenses d'équipement		2 069 696,56	8 355 152,14	10 424 848,70	
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			313 000,00	313 000,00	
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières			313 000,00	313 000,00	
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement		2 069 696,56	8 668 152,14	10 737 848,70	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			42 000,00	42 000,00	
041	Opérations patrimoniales (4)			100 000,00	100 000,00	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			142 000,00	142 000,00	
	TOTAL		2 069 696,56	8 810 152,14	10 879 848,70	

Recettes réelles d'investissement : 4 875 900 €

Des subventions sont attendues à hauteur de 1,5 M€ (abattoir, centre de loisirs Rouget de Lisle, musée...).

L'équilibre du budget est réalisé par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement ainsi que par un emprunt à hauteur de 1,5 M€ prévu dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'abattoir.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
13	Subventions d'investissement (hors 138)		1 525 900,00	1 525 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement		3 025 900,00	3 025 900,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		350 000,00	350 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)		1 500 000,00	1 500 000,00
138	Autres sub. d'invest. non transf.			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Total des recettes financières		1 850 000,00	1 850 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)			
	Total des recettes réelles d'investissement		4 875 900,00	4 875 900,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		2 444 412,97	2 444 412,97
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		645 000,00	645 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)		100 000,00	100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement		3 189 412,97	3 189 412,97
	TOTAL		8 065 312,97	8 065 312,97
				+
				2 814 535,73
				=
				10 879 848,70

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le budget primitif 2017 tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée. (Une opposition et trois abstentions).

3.4.2 BUDGETS ANNEXES

3.4.2.1 BUDGET ANNEXE COLLECTE DECHETS

Dépenses réelles de fonctionnement : 4 042 000 €

- Chapitre 011 - charges à caractère général : 462 000 €
Les principaux postes de dépenses portent sur le carburant, les locations de matériels, l'entretien du matériel roulant, l'achat de prestations de services (collecte des cartons, du verre ...), les vêtements de travail des agents.
- Chapitre 012 - charges de personnel (1 045 000 €) correspondant au personnel affecté par la communauté d'agglomération.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes : 2 435 000 €
Il s'agit des contributions dues aux quatre SICTOM ainsi qu'au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (Trigone).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour m é m o i r e budget prim itif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général			462 000,00		462 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			1 045 000,00		1 045 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			2 435 000,00		2 435 000,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante				3 942 000,00		3 942 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles			5 000,00		5 000,00
68	Dotations provisions sem i-budgetaires(4)					
022	Dépenses im prévues			95 000,00		95 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement				4 042 000,00		4 042 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			178 356,79		178 356,79
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			100 000,00		100 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				278 356,79		278 356,79
TOTAL				4 320 356,79		4 320 356,79

Recettes réelles de fonctionnement : 4 048 000 €

- Chapitre 70 : produits de la redevance spéciale : 215 000 €
- Chapitre 73 : produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 833 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du domaine et ventes.			215 000,00	215 000,00	
73	Impôts et taxes			3 833 000,00	3 833 000,00	
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante				4 048 000,00	4 048 000,00	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement				4 048 000,00	4 048 000,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			2 000,00	2 000,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				2 000,00	2 000,00	
TOTAL				4 050 000,00	4 050 000,00	
					+	
					270 356,79	
					=	
					4 320 356,79	

En section d'investissement sont prévues 285 K€ de dépenses, pour l'achat de véhicules, de conteneurs ainsi que pour des travaux sur les aires de collecte.

Des restes à réaliser à hauteur de 18 K€ ont également été pris en compte.

La section d'investissement s'équilibre grâce à l'excédent de la section de fonctionnement. Il n'y a pas de recours prévu à l'emprunt.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		18 369,60	285 338,16	303 707,76	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement		18 369,60	285 338,16	303 707,76	
	Total des dépenses d'équipement		18 369,60	285 338,16	303 707,76	
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement		18 369,60	285 338,16	303 707,76	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			2 000,00	2 000,00	
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			2 000,00	2 000,00	
	TOTAL		18 369,60	287 338,16	305 707,76	
					+	
					342 649,03	
					=	
					648 356,79	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			370 000,00	370 000,00	
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières			370 000,00	370 000,00	
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement			370 000,00	370 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			178 356,79	178 356,79	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			100 000,00	100 000,00	
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			278 356,79	278 356,79	
	TOTAL			648 356,79	648 356,79	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget annexe collecte des déchets tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée. (Une opposition et une abstention).

3.4.2.2 BUDGET ANNEXE ZA AUCH

Ce budget ne devrait pas connaître de mouvements significatifs en 2017, les zones d'activité d'Auch étant presque intégralement loties.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé		Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus				
Total des dépenses de gestion courante					
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionn					
023	Virement à la section d'investissement (5)			8 725,04	8 725,04
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			361 582,34	361 582,34
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				370 307,38	370 307,38
TOTAL				370 307,38	370 307,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé		Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
013	Atténuations de charges				
Total des recettes de gestion courante					
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)				
Total des recettes réelles de fonctionn					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			361 582,34	361 582,34
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				361 582,34	361 582,34
TOTAL				361 582,34	361 582,34
					+
					8 725,04
					=
					370 307,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partici			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)			
	Total des dépenses réelles d'investisse			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		361 582,34	361 582,34
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		361 582,34	361 582,34
	TOTAL		361 582,34	361 582,34
				+
				361 582,40
				=
				723 164,74

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		352 857,36	352 857,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement		352 857,36	352 857,36
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			
138	Autres sub. d' invest. non transf.			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partici			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Total des recettes financières			
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)			
	Total des recettes réelles d'investisseme		352 857,36	352 857,36
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		8 725,04	8 725,04
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		361 582,34	361 582,34
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des recettes d'ordre d'investissement		370 307,38	370 307,38
	TOTAL		723 164,74	723 164,74

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget annexe ZA Auch tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée. (Une opposition et une abstention).

3.4.2.3 BUDGET ANNEXE ZA MOULIOT

Des dépenses d'aménagements divers sont prévues à hauteur de 360 000 €.

Les cessions attendues sur ce budget en 2016 s'élèvent à 4 474 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général		360 000,00	360 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus			
Total des dépenses de gestion courante			360 000,00	360 000,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)			
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles de fonctionn			360 000,00	360 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)		1 821 650,91	1 821 650,91
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		2 333 172,69	2 333 172,69
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			4 154 823,60	4 154 823,60
TOTAL			4 514 823,60	4 514 823,60
				+
				2 353 349,09
				=
				6 868 172,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent		4 474 000,00	4 474 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
013	Atténuations de charges			
Total des recettes de gestion courante			4 474 000,00	4 474 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)			
Total des recettes réelles de fonctionner			4 474 000,00	4 474 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		2 394 172,69	2 394 172,69
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			2 394 172,69	2 394 172,69
TOTAL			6 868 172,69	6 868 172,69

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		212 112,33	212 112,33
18	Compte de liaison : affectation ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières		212 112,33	212 112,33
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)			
	Total des dépenses réelles d'investissem		212 112,33	212 112,33
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		2 394 172,69	2 394 172,69
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 394 172,69	2 394 172,69
	TOTAL		2 606 285,02	2 606 285,02
				+
				1 548 538,58
				=
				4 154 823,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)			
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			
138	Autres sub. d' invest. non transf.			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Total des recettes financières			
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)			
	Total des recettes réelles d'investissem			
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		1 821 650,91	1 821 650,91
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		2 333 172,69	2 333 172,69
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des recettes d'ordre d'investissement		4 154 823,60	4 154 823,60
	TOTAL		4 154 823,60	4 154 823,60

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget annexe ZA Mouliot tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée. (Une opposition et une abstention).

3.4.2.4 BUDGET ANNEXE ZA JEGUN

Ce budget ne devrait pas connaître de mouvements significatifs en 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général		1 370,00	1 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus			
Total des dépenses de gestion courante			1 370,00	1 370,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)			
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles de fonctionn			1 370,00	1 370,00
023	Virement à la section d'investissement (5)		141 306,45	141 306,45
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		169 550,57	169 550,57
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			310 857,02	310 857,02
TOTAL			312 227,02	312 227,02

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
013	Atténuations de charges			
Total des recettes de gestion courante				
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)			
Total des recettes réelles de fonctionner				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		170 920,57	170 920,57
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			170 920,57	170 920,57
TOTAL			170 920,57	170 920,57
				+
				141 306,45
				=
				312 227,02

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)			
	Total des dépenses réelles d'investiss			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		170 920,57	170 920,57
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		170 920,57	170 920,57
	TOTAL		170 920,57	170 920,57
				+
				169 550,57
				=
				340 471,14

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		29 614,12	29 614,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement		29 614,12	29 614,12
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)			
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			
138	Autres sub. d' invest. non transf.			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Total des recettes financières			
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)			
	Total des recettes réelles d'investiss		29 614,12	29 614,12
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		141 306,45	141 306,45
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)		169 550,57	169 550,57
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des recettes d'ordre d'investissement		310 857,02	310 857,02
	TOTAL		340 471,14	340 471,14

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget annexe ZA Jégun tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée. (Une opposition et une abstention).

3.4.2.5 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Ce budget reste équilibré comme antérieurement avec les recettes du versement transport. Les dépenses comprennent pour l'essentiel la participation versée au délégataire et la subvention au GIHP pour le transport de personnes handicapées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général		1 625 000,00	1 625 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits		3 000,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante		75 000,00	75 000,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus			
Total des dépenses de gestion courante			1 703 000,00	1 703 000,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles		2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)			
022	Dépenses imprévues		57 000,00	57 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionn			1 762 000,00	1 762 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>		453 318,98	453 318,98
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)</i>			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			453 318,98	453 318,98
TOTAL			2 215 318,98	2 215 318,98

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent			
73	Impôts et taxes		1 650 000,00	1 650 000,00
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
013	Atténuations de charges			
Total des recettes de gestion courante			1 650 000,00	1 650 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)			
Total des recettes réelles de fonctionner			1 651 000,00	1 651 000,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)</i>			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL			1 651 000,00	1 651 000,00
				+
				564 318,98
				=
				2 215 318,98

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		1 032 653,11	1 032 653,11
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement			
	Total des dépenses d'équipement		1 032 653,11	1 032 653,11
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation ... (7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)			
	Total des dépenses réelles d'investissem		1 032 653,11	1 032 653,11
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
	TOTAL		1 032 653,11	1 032 653,11

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)			
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			
138	Autres sub. d' invest. non transf.			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à ...(7)			
26	Particip., créances rattachées à des partic			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Total des recettes financières			
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)			
	Total des recettes réelles d'investissem			
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		453 318,98	453 318,98
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			
041	Opérations patrimoniales (4)			
	Total des recettes d'ordre d'investissement		453 318,98	453 318,98
	TOTAL		453 318,98	453 318,98
				+
				579 334,13
				=
				1 032 653,11

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget annexe transports urbains tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée. (Une opposition et une abstention).

3.5 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la communauté d'agglomération doit faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, ses décisions relatives aux taux des impositions directes.

FISCALITE GENERALE

Dans le cadre de la fusion entre la communauté de communes de Cœur de Gascogne et la communauté d'agglomération du Grand Auch, les taux moyens pondérés des quatre taxes locales sont été calculés comme suit :

	Taux 2016 Grand Auch	Taux 2016 Cœur de Gascogne	Taux moyen pondéré
Taxe d'habitation	13,21%	15,07%	13,46%
Taxe foncière (non bâti)	4,37%	5,27%	4,84%
Taxe foncière (bâti)	0%	0,9%	0,105%
Cotisation Foncière des Entreprises	39,72%	30,60%	38,79%

Il est proposé au Conseil Communautaire de RETENIR pour 2017 le taux moyen pondéré concernant les taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 13,46 %
- Taxe foncière (non bâti) : 4,84 %
- Taxe foncière (bâti) : 0,105 %

S'agissant de la cotisation foncière des entreprises, étant donné l'écart important de taux entre les deux EPCI au moment de la fusion, il est proposé de procéder à une intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans de ce taux soit pour 2017 :

- Grand Auch : 39,6485% (*)
- Cœur de Gascogne : 31,23% (*)

(A revoir dès réception des bases prévisionnelles 2017)

Délibération adoptée. (Quatre abstentions).

TEOM

Il est proposé au Conseil Communautaire de FIXER les taux de la TEOM 2017 comme suit :

	Taux 2017	Evolution 2017/2016
Secteur AUCH	9,91%	+ 0,0%
Secteur SICTOM CENTRE	14,20%	+ 0,0%
Secteur SICTOM EST	12,50%	+ 0,0%
Secteur SICTOM SUD EST	16,80%	+ 0,0%
Secteur SICTOM CONDOM	11,55%	+ 0,0%

Deux SICTOM n'ont pas encore fait connaître les taux 2017 (SICTOM Centre et SICTOM Est).
Délibération adoptée. (Deux oppositions).

VERSEMENT TRANSPORT

Conformément aux dispositions de l'article L2333-67 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de finances rectificative pour 2016, lors d'une fusion d'EPCI et lorsque le versement transport n'était pas institué sur le territoire de certaines communes, le taux de versement destiné au financement des transports en commun applicable sur le territoire de ces communes peut être réduit ou porté à zéro par décision de l'organe délibérant, pour une durée maximale de douze ans.

Par conséquent, il est proposé au conseil Communautaire de :

- MAINTENIR pour 2017, le taux du versement transport à 0,55% sur le territoire des communes relevant anciennement de la communauté d'agglomération du Grand Auch,
- et de MAINTENIR ce taux à zéro sur le territoire des communes relevant anciennement de la communauté de communes de Cœur de Gascogne.

Délibération adoptée. (Deux abstentions).

3.6 ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, dans le cadre d'une fusion d'EPCI, un protocole financier général définit les modalités de détermination des attributions de compensation entre l'établissement public et ses communes membres. Par ailleurs, l'attribution de compensation est égale, l'année de la fusion et sauf accord dérogatoire, au montant de l'attribution versée ou reçue l'année précédente.

Par conséquent, dans l'attente de l'adoption de ce protocole financier, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de RETENIR les attributions de compensation prévisionnelles par commune telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous. Celle-ci seront versées ou appelées trimestriellement.

Ville	AC 2016	AC 2017	nota
AUCH	-1 636 347,01 €	-1 636 347,01 €	(AC négative)
AUGNAX	-301,58 €	-301,58 €	(AC négative)
AUTERRIVE	16 822,71 €	16 822,71 €	
CASTELNAU BARBARENS	-10 311,31 €	-10 311,31 €	(AC négative)
CASTIN	-7 336,09 €	-7 336,09 €	(AC négative)
CRASTES	-9 559,75 €	-9 559,75 €	(AC négative)
DURAN	4 019,76 €	4 019,76 €	
LAHITTE	-4 210,17 €	-4 210,17 €	(AC négative)
LEBOULIN	-7 989,50 €	-7 989,50 €	(AC négative)
MONTAUT LES CRENEAUX	-24 286,15 €	-24 286,15 €	(AC négative)
MONTEGUT	17 486,70 €	17 486,70 €	
NOUGAROLET	-2 909,76 €	-2 909,76 €	(AC négative)
PAVIE	59 569,28 €	59 569,28 €	
PESSAN	3 440,40 €	3 440,40 €	
PREIGNAN	56 963,96 €	56 963,96 €	
ANTRAS	-264,03 €	-264,03 €	(AC négative)
AYGUETINTE	4 877,17 €	4 877,17 €	
BIRAN	-2 527,68 €	-2 527,68 €	(AC négative)
BONAS	5 643,37 €	5 643,37 €	
CASTERA-VERDUZAN	55 415,59 €	55 415,59 €	
CASTILLON MASSAS	-2 732,13 €	-2 732,13 €	(AC négative)
JEGUN	51 603,52 €	51 603,52 €	
LAVARDENS	-8 169,04 €	-8 169,04 €	(AC négative)
MERENS	-594,40 €	-594,40 €	(AC négative)
MIREPOIX	-1 734,50 €	-1 734,50 €	(AC négative)
ORDAN-LARROQUE	18 916,09 €	18 916,09 €	
PEYRUSSE-MASSAS	-91,45 €	-91,45 €	(AC négative)
PUYCASQUIER	43 583,68 €	43 583,68 €	
ROQUEFORT	9 979,25 €	9 979,25 €	
ROQUELAURE	4 289,13 €	4 289,13 €	
SAINTE-CHRISTIE	93 450,76 €	93 450,76 €	
SAINT LARY	1 771,60 €	1 771,60 €	
SAINT-JEAN POUTGE	21 151,32 €	21 151,32 €	
TOURRENQUETS	-286,04 €	-286,04 €	(AC négative)

AC positive	468 984,29 €	468 984,29 €
AC négative	-1 719 650,59 €	-1 719 650,59 €

Délibération adoptée.

3.7 INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit que le conseil délibère sur le taux de l'indemnité de conseil versée au comptable du Trésor Public.

Il est proposé au Conseil Communautaire de RECONDUIRE le versement de l'indemnité de conseil attribuée à Mme Hélène FAVARD, receveur de la Trésorerie Principale d'Auch Ville, au taux maximum.

Délibération adoptée.

3.8 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-A du Code Général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette commission est compétente en matière de locaux commerciaux :

- Elle participe à la désignation des locaux type à retenir pour l'évaluation par comparaison de ces locaux ;
- Elle donne un avis sur les évaluations proposées par l'administration fiscale ;
- Elle est informée des modifications de valeurs locatives des établissements industriels.

Elle est composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI ;
- 10 commissaires (et dix suppléants)

Le conseil communautaire doit ainsi proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Il est proposé au Conseil Communautaire de DRESSER cette liste en reprenant les commissaires titulaires et suppléants des commissions préexistantes au sein de la communauté d'agglomération du Grand Auch et de la communauté de commune de Cœur de Gascogne :

TITULAIRES				
Prénom	Nom	Adresse	CP	Commune
Didier	LASSUS	57 av de la 1ère Armée Française	32000	AUCH
Michèle	BIARD	30 rue Victor Hugo	32000	AUCH
Brigitte	FERRIS	15 rue eugène Sue	32000	AUCH
Max	DAURIAN	40 chemin de landon	32000	AUCH
Thierry	LACAZETTE	27 rue Raspail	32000	AUCH
Gérard	BAURENS	A Souban	32810	MONTAUT LES CRENEAUX
Georges	SERRE	Chemin de Belloc	32550	PAVIE
Jean-Philippe	PELLIER	6 rue du pont National	32000	AUCH
Bruno	PFEIFER	35 rue Caumont	32000	AUCH
Denis	HUCHON	lieu-dit Serrots	32550	LASSEUBE PROPRE
Olivier	SOUARD	Le Prastoulet	32360	ANTRAS
Francis	BALLERINI	Lechores les Frênes	32410	AYGUETINTE
Christophe	DESPIAU COURET	Au capon	32350	BIRAN
Edith	ARILLA	8 rue des Ecoles	32410	CASTERA-VERDUZAN
Daniel	JUGAN	Empedausas	32360	CASTILLON-MASSAS
Elisabeth	DRUILHET	21 Bd du MIDI	32360	JEGUN
Laurent	ULIAN	Garage de la Bâtisse	32360	JEGUN
Paul	ESQUIRO	En Péricon	32390	MIREPOIX
Maryse	DARNAUD	A Breton	32350	ORDAN-LARROQUE
Jean	MARTIN	Croues	32410	LARROQUE-SAINT-SERNIN

SUPPLEANTS				
Prénom	Nom	Adresse	CP	Commune
Jean-Pierre	ESPIAU	route de Pessan chemin de Marin	32000	AUCH
Francis	LE BAILLY	rue Maurice Bordes	32000	AUCH
Marie-Thérèse	LE PAPE	8 rue Paul Gauguin	32000	AUCH
Philippe	MARCELLIN	73 route de Pessan	32000	AUCH
Alain	PAGUE	Au village	32550	AUTERRIVE
Thierry	GIRONI	lieudit La Bordeneuve du Haut	32810	CASTIN
Jocelyne	SARDA	Au Clot	32810	MONTAUT LES CRENEAUX
Patrick	GAGO	11 rue de la Guérite	32550	PAVIE
Gérard	ANDRIEU	1 rue Jean de Beaujeu	32000	AUCH
Gilbert	LACARCE	Aux Marronniers	32550	LASSEUBE PROPRE
Serge	CARDONNE	Grande Rue	32120	PUYCASQUIER
Dominique	DELLAS	L'Eglise	32360	ANTRAS
Jean- François	RINALDI	Au Village	32410	AYGUETINTE
Jean- Jacques	BERGES	Les Aillantes	32410	BONAS
Roger	MAZA	Vieux Castéra	32410	CASTERA-VERDUZAN
François	AGRAS	11 rue de l'Amitié	32410	CASTERA-VERDUZAN
Pierre	BESSAGNET	Au Moulin	32360	CASTILLON-MASSAS
Louis	DARDENNE	La Bâtisse	32360	JEGUN
Serge	BRUNET	Au Village	32360	LAVARDENS
Pierre	CALLEGARI	Au Cheyre	32200	MONTIRON

Délibération adoptée.

IV – ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 REGLEMENT INTERIEUR

Conformément aux dispositions du code des collectivités territoriales, le conseil de communauté doit établir son règlement intérieur par référence aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Vu l'avis de la commission Administration Générale, il est proposé au conseil communautaire :

- de VALIDER le projet de règlement ci-annexé,

Délibération adoptée.

4.2 REPRESENTATION A L'ARPE

Conformément aux statuts de de l'Agence Régionale du Développement Durable (SPL ARPE), il est proposé au Conseil Communautaire :

- de DESIGNER un délégué pour le représenter,

Il est proposé Bénédicte MELLO

Le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

Délibération adoptée.

4.3 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur propositions de la commission administration générale, il est proposé au conseil de voter l'attribution des subventions et concours suivants au titre du budget 2017 et d'autoriser son Président ou son représentant à signer les conventions et avenants afférents lorsque leur montant excède 23 000 € :

Association	Objet	Subvention €
Maison du logement	Convention d'objectifs 2017	25 000
OT d'Auch en Gascogne (<i>Mme MARTIN ne prend pas part au vote</i>)	Aide au fonctionnement	239 000
OT d'Auch en Gascogne (<i>Mme MARTIN ne prend pas part au vote</i>)	Sub. Trésor de la Cathédrale	21 020
Rando pavie	Entretien des sentiers	1 350
CIRCA (<i>Mme MARTIN ne prend pas part au vote</i>)	Convention d'objectifs 2017	380 000
CERAGAS Centre d'Etude et de Recherche Archéologique en Gascogne	Site archéologique à Roquelaure	500
ARMUSIC	Aide au fonctionnement	1 000
La Lyre d'Orphée	Aide au fonctionnement	1 000
Musicoli	Aide au fonctionnement	1 000
La Petite Pierre	Aide au fonctionnement	6 500
Gascogne et Traditions	Aide au fonctionnement	500
Amis des vieux tracteurs	Aide au fonctionnement	500
Rando club Cœur de Gascogne	Aide au fonctionnement	500
Asso. Des Commerçants Castéra V	Election Miss Midi-Pyrénées	250
CICAC Centre International de Communication Artistique Contemporain	Activités culturelle château de Lavardens	500

Délibération adoptée. (Deux abstentions).

4.4 INDEMNITES : MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL

La délibération du 12 janvier 2017 relative aux modalités d'application du régime d'indemnisation des élus, fait référence à l'indice 1015 de la fonction publique, qui sert pour le calcul des indemnités du Président, des Vice-présidents et des conseillers délégués.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique qui passe de 1015 à 1022.

En application de ce décret, il convient de modifier la délibération et de déterminer que les indemnités allouées au Président, vice-présidents et conseillers délégués, sont fixées par référence à l'indice brut terminal.

Il est proposé au Conseil Communautaire de MODIFIER la délibération du 12/01/2017 en précisant que le calcul des indemnités est déterminé à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération adoptée.

4.5 GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMMUNE D'AUCH POUR DIVERSES FOURNITURES ET SERVICES

La création d'un groupement de commandes entre l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et la commune d'Auch est envisagée pour la fourniture de :

- Carburants et fuels
- Produits d'entretien
- Vêtements de travail
- Véhicules et engins

Ce groupement, constitué en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, permettra de coordonner et de rationaliser les achats, d'obtenir ainsi des tarifs plus avantageux et de simplifier les procédures de mise en concurrence particulièrement pour les opérateurs économiques mais également pour les services administratifs et techniques concernés.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera la commune d'Auch représentée par son Maire qui interviendra à ce titre pour l'ensemble des procédures et des actes concernant les fournitures et services objet du groupement

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'APPROUVER le principe de la création d'un groupement de commandes entre Grand Auch Cœur de Gascogne et la commune d'Auch pour la fourniture de carburants, produits d'entretien et vêtements de travail et véhicules et engins.
- d'APPROUVER la convention ci-annexée, établie pour une durée de 10 ans et autorise son Président ou son représentant à la signer,
- d'APPROUVER la désignation de la commune d'Auch représentée par M. le Maire, ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement.

Délibération adoptée.

4.6 TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} JANVIER 2017

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'APPROUVER le tableau des effectifs permanents de la collectivité à compter du 01/01/2017 :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT	SITUATION AU 01/01/2017	
			TOTAL	POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF	Directeur Général des Services TNC (12h15)		1	1
	Directeur Général des Services Adjoint		3	1
	Directeur Général des Services Adjoint TNC (19h15)		1	1
			5	3
ATTACHE TERRITORIAL	Attaché Principal		4	1
	Attaché Principal TNC (19h15)		1	0
	Attaché Territorial	A	5	4
	Attaché Territorial TNC (17h30)		1	1
			11	6
REDACTEUR TERRITORIAL	Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1
	Rédacteur Territorial		3	3
			4	4
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 1CI TNC (17h30)		1	1
	Adjoint Administratif Principal 2CI		10	10
	Adjoint Administratif Principal 2CI TNC (17h30)		1	1
	Adjoint Administratif Principal 2CI TNC (5h)	C	1	1
	Adjoint Administratif territorial		5	5
	Adjoint Administratif territorial TNC (17h30)		1	1
	Adjoint Administratif territorial TNC (7h)		1	1
			20	20
FILIERE TECHNIQUE				
TECHNICIEN TERRITORIAL	Technicien Principal 1ère classe		2	1
	Technicien Principal 1ère classe TNC (21h)	B	1	1
	Technicien Principal 2ème classe		3	1
	Technicien Territorial		2	1
			8	4
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maitrise Principal	C	3	3
	Agent de Maitrise		1	0
			4	3
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint Technique Principal 1ère classe		9	9
	Adjoint Technique Principal 2ème classe		11	11
	Adjoint Technique Principal 2ème classe TNC (28h)		1	1
	Adjoint Technique territorial		19	19
	Adjoint Technique territorial TNC (32h)	C	2	2
	Adjoint Technique territorial TNC (15h30)		2	2
	Adjoint Technique territorial TNC (11h70)		1	1
	Adjoint Technique territorial TNC (9h20)		1	1
	Adjoint Technique territorial TNC (5h)		1	1
			47	47
FILIERE CULTURELLE				
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	Conservateur du patrimoine chef	A	1	1
			1	1
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	Conservateur de la bibliothèque en chef	A	1	1
			1	1
ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	Attaché de conservation du Patrimoine	A	1	1
			1	1
ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DE BIBLIOTHEQUE	Attaché de conservation de Bibliothèque	A	1	0
			1	1
BIBLIOTHECAIRE	Bibliothécaire	A	1	0
			1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION	Assistant de conservation Principal 1ère classe		4	3
	Assistant de conservation Principal 2ème classe	B	2	2
	Assistant de conservation		4	4
			10	9
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère CI		6	5
	Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (12h25)	B	1	1
	Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère CI TNC (17h30)		1	1
			8	7
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE	Adjoint territorial du Patrimoine Principal 1ère CI		2	1
	Adjoint territorial du Patrimoine Principal 2ème CI		7	5
	Adjoint territorial du Patrimoine Ppl 2ème CI TNC (17h30)	C	1	1
	Adjoint territorial du Patrimoine		3	1
			13	8

FILIERE ANIMATION				
ANIMATEUR	Animateur Principal 1ère CI	B	4	4
	Animateur		2	1
			6	5
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl	C	11	11
	Adjoint territorial d'Animation Principal 1ère cl TNC (19h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation Principal 2eme cl		33	28
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (33h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (31h30)		11	9
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (30h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (28h)		4	4
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (25h)		2	2
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (22h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (17h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (12h45)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation Ppal 2eme CI TNC (10h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation territorial		22	16
	Adjoint territorial d'Animation TNC (33h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (31h30)		2	2
	Adjoint territorial d'Animation TNC (30h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (28h)		20	18
	Adjoint territorial d'Animation TNC (27h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (25h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (24h30)		2	2
	Adjoint territorial d'Animation TNC (22h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (21h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (20h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (20h)		4	3
	Adjoint territorial d'Animation TNC (17h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (11h90)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (10h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (9h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (8h30)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (8h)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (6h66)		1	1
	Adjoint territorial d'Animation TNC (5h)		2	2
	Adjoint territorial d'Animation TNC (2h30)		1	1
		135	119	
FILIERE SOCIALE				
CONSEILLERS SOCIAUX EDUCATIFS	Conseillers Sociaux Educatifs	A	1	1
			1	1
AGENT SOCIAL	Agent social Territorial TNC (17h50)	C	1	1
			1	1
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	Educateurs Principal de Jeunes Enfants	C	2	1
	Educateurs Principal de Jeunes Enfants TNC (7h)		1	1
	Educateurs de Jeunes Enfants		5	3
	Educateurs de Jeunes Enfants TNC (8h)		1	1
			9	6
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
INFIRMIERS TERRITORIAUX	Infirmière de Classe normale	B	1	0
			1	0
FILIERE SPORTIVE				
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Educateur territorial des APS Principal de 1ere classe	B	6	6
	Educateur territorial des APS Principal de 2ème classe		3	0
	Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives		3	3
			12	9
OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Opérateurs des APS Principal	C	1	1
			1	1
MEDICO-SOCIALE				
CADRE DE SANTE	Cadre de santé 2ème classe	A	1	1
			1	1
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	Puéricultrice Classe Normale	A	2	1
			2	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère CI	C	1	1
	Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème CI		3	3
	Auxiliaire de Puériculture Principal 2CI TNC (15h30)		2	2
			6	6
SANS CATEGORIE				
FONCTIONS NON CLASSABLES	Fonctions non classables		3	3
	Fonctions non classables TNC (26h15)		1	1
	Contrats aidés		3	3
			7	7
TOTAL GENERAL			317	272

Délibération adoptée.

4.7 ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Délibération fixant le nombre de représentants du personnel, instituant le paritarisme et accordant voix délibérative au collège employeur au sein du Comité Technique (C.T.) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.)

Des élections professionnelles seront organisées le 8 juin 2017 pour élire des représentants du personnel au Comité Technique (CT) et pour désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Conformément aux dispositions réglementaires, l'assemblée délibérante doit déterminer, après avis des organisations syndicales, et au moins 10 semaines avant la date du scrutin du 8 juin 2017 (soit avant le 29 mars 2017), le nombre de représentants des personnels et de l'administration au sein de ces organes.

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du C.T. et C.H.S.C.T. est de 342 agents ;

Considérant que cet effectif permet de fixer entre 3 et 5 le nombre de représentants pour le C.T. et entre 3 et 10 le nombre de représentants pour le C.H.S.C.T. ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 24 février 2017, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin du 8 juin 2017,

Il est proposé au conseil communautaire de :

1. FIXER, pour les élections professionnelles 2017, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le comité technique ;
2. DECIDER, pour le comité technique, d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège des employeurs identique à celui du collège des représentants du personnel;
3. DECIDER d'un recueil par le comité technique, de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives ;
4. FIXER, pour les élections professionnelles 2017, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
5. DECIDER, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail, d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège des employeurs identique à celui du collège des représentants du personnel ;
6. DECIDER d'un recueil par le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives.

Délibération adoptée.

V – PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

5.1 SUBVENTION PETITE ENFANCE

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Cœur de Gascogne passé avec la CAF, la commune de Montestruc a été bénéficiaire, au titre de l'exercice 2016, d'une subvention forfaitaire de Cœur de Gascogne relative à la participation du site multi accueil (l'Oustaou Di Pitchouns) d'un montant de 3000€.

Il s'avère que sur la base d'engagement contractuel avec la CAF du Gers, la commune de Montestruc peut être bénéficiaire d'une subvention complémentaire de 1000 €.

Considérant que les aides allouées font l'objet d'un remboursement de la CAF à hauteur de 55%, il est proposé au conseil communautaire :

- D'ACCORDER une subvention de 1 000 € à la commune de Montestruc au titre de l'exercice 2016,
- D'ACCORDER une subvention de 4 000 € à la commune de Montestruc au titre de l'exercice 2017,
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer un avenant à la convention 2015–2017 entre l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et la commune de Montestruc.

Délibération adoptée.

5.2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES

Sur proposition de la commission Petite enfance et Jeunesse, il est proposé au Conseil Communautaire :

- l'ATTRIBUTION des subventions et concours suivants au titre du budget 2017
- et d'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les conventions et avenants notamment lorsque leur montant excède 23000€ :

ENFANCE - JEUNESSE	Objet	Subvention €
Médiation Pénale et Aide aux Victimes	Conseil intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance	2 200
Pop Circus	Aide au fonctionnement	13 000
Pop Circus	Subvention accessibilité	1 200
L'Atelier des berges du Gers	Aide au fonctionnement	16 500
La Boîte à dire groupe EX-IL	Aide au fonctionnement « Ecole pour rire »	12 200
Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)	Participation au fonds	9 000
Mission Locale pour l'Emploi (Mme MELLO et M. MERCIER ne prennent pas part au vote)	Participation de fonctionnement	24 000
Animations vacances	Enveloppe annuelle affectée aux associations GACDG	13 000
Animations périscolaires	Enveloppe annuelle affectée aux associations GACDG	25 000
Ligue Enseignement du Gers GA	Projet « vacances pour Tous »	5 000
Ligue Enseignement du Gers	Lire et faire lire	5 000
IMAJ' (Mme MARTIN ne prend pas part au vote)	Convention triennale « Jeunesse »	355 000
Association Gersoise des Assistantes Maternelles Indépendantes AGAMI	Aide au fonctionnement	150
Foyer Rural de PREIGNAN	Festival Rock'n'stock	1 500
Garros Services	Soirée orientale	1 500
Garros Services	Ciné plein air	2 700
Coopérative scolaire	Forum du livre à d'Artagnan	500
Les Lombrics Galactiques	Festival plein les feuilles	2 500
PLEIADES	Aide au fonctionnement	6 500
UNICEF	Aide au fonctionnement	2 000
CINE 32	Ciné plein air Eté 2017	7 000
CINE 32	Cinéma en salle - Quartier Politique de la Ville	900
LES AMIS DE LA TERRE (M. BOUDAUD et Mme RABIER ne prennent pas part au vote)	Ecologie Populaire	250
RECREATION	Aide au fonctionnement	16 000

Délibération adoptée.

5.3 CEJ : SUBVENTIONS EXTRA ET PERI SCOLAIRES

L'agglomération assure au travers de son Contrat Enfance et Jeunesse la programmation d'activité à destination des jeunes de 4 à 17 ans sur l'ensemble de son territoire. Pour mener à bien un programme varié et qualité, Grand Auch agglomération fait appel à des compétences complémentaires au travers d'un partenariat conventionné avec les associations du territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ALLOUER les subventions suivantes au titre des dispositifs :

- Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) de Novembre 2016 à février 2017

ASSOCIATIONS	SUB. €
Hélène GRECK	558,00
Yosékan	241,00
Club Pongiste Auscitain	356,50
AuscitHaï	116,25
ACA Athlétic Club Auscitain	279,00
Arc Auscitain	170,50
Ma Petite Danse	124,00
Comité Départemental Hockey	263,50
Ecuries du Bouscassé	58,12
PACTT Preignan Aubiet Castelnau Tennis de Table	186,00
Incandescence	372,00
Echequier de l'Armagnac	333,25

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Vacances de février 2017)

ASSOCIATION	SUB. €
Comité Départemental de Hockey	93,00

- Dispositif EVEIL des 3 – 5 ans

ASSOCIATIONS	SUB. €
L'Atelier des Berges du gers	232,50
Esperluette	232,50

- Dispositif de L'Ecole Intercommunale des Sports

ASSOCIATIONS	SUB. €
Comité Départemental Olympique et Sportif	279,00
Pop Circus	155,00

- Animation estivale pour 11- 17 ans

ASSOCIATION	SUB. €
Auscithaï - Boxing	62,00

Délibération adoptée.

VI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1 ZONE DE JEGUN : VENTE LOT N° 7

La SAS BATIS D'OC ou toute autre entité physique ou morale s'y substituant, se porte acquéreur du lot n° 7 dans la zone d'activités de JEGUN pour y développer des activités de maçonnerie et de charpente. Ce lot est composé de deux parcelles cadastrées section AW n° 312 d'une surface de 591 m² et section AW n°315 d'une surface de 2 442 m². La contenance totale est de 3 033 m² et le prix de vente est fixé à 12 531 € HT Tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER la cession par GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE à la SAS BATIS D'OC ou toute autre entité physique ou morale s'y substituant, des parcelles cadastrées à JEGUN section AW n°312 et n°315 d'une superficie totale de 3 033 m², formant le lot n° 7 de la ZA de JEGUN au prix de 12 531 € HT.
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette opération

Délibération adoptée.

6.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur propositions de la commission administration générale, il est proposé au Conseil Communautaire de VOTER l'attribution des subventions et concours suivants au titre du budget 2017 et d'autoriser son Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et avenants notamment lorsque leur montant excède 23 000 € :

Association	Objet	Subvention €
Initiative Artisanale Gersoise	Convention 2015 à 2017	5 418
Gers Développement	Convention d'objectifs	32 500
Chambre de Métiers du Gers	Convention de partenariat	15 000
Université Toulouse III Paul Sabatier	Convention 2015-2018	22 500
Avenir et traditions	Foire au jardinage à Pavie	500
Lous petits Marcats	Aide au fonctionnement	500
Association Foire aux Plantes Rares	Foire aux plantes rares à Ordan-L	500
Association Foire aux vins	Foire au vin à Jégun	500

Délibération adoptée.

6.3 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS – ANNEE 2017

En vertu de l'article L5211.37 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au conseil communautaire les acquisitions et les cessions réalisées au cours de l'année 2016 :

1. Acquisitions

Trois opérations sont recensées pour un montant global de 61 041 €.

Ces acquisitions portent sur l'achat de terrains nus :

- Concernant la parcelle achetée à la commune de Preignan, il s'agit d'un acte notarié de l'année 2014 pour le projet d'aménagement des berges du Gers ;
- Les deux autres parcelles portent sur le projet d'extension de la zone d'activité d'Engachies.

Et des frais liés à un acte notarié en date du 10 juillet 2015 pour un montant de 4171.28 €

GRAND AUCH AGGLOMERATION - ACQUISITIONS 2016									
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF - ETAT DES IMMOBILISATIONS									
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Surface au sol m ²	Conditions de l'acquisition	Montant	Frais liés à transaction	TVA
Terrains nus	Touars Las Arriberes Las Arriberes	C n° 144 AE n° 9 AE n° 11 à PREIGNAN	AE 11 : Acte en la forme administratif du 7 janv 1989, publiée à la conservation des hypothèques le 31 janv 1989, vol 6464 n° 29 AE 9 et C 144 : acquisition suivant faits et actes antérieurs à 1956	Commune de PREIGNAN	3 057	Acte notarié du 2 juillet 2014	1,00 €		
Terrains nus	Lieu dit A Empeyrouton A LAGOUDAGNE A LAGOUDAGNE	B n° 746 à ROQUELAURE DW n° 28 à AUCH DW n° 30 à AUCH	Acquisition suivante acte reçu par Maître CAMBON notaire à AUCH le 20 septembre 2002, publié à la conservation des hypothèques le 18 octobre 2002, volume 2002P, numéro 6302.	Geneviève LABERGUE épouse de Jean Adrien Wolszczak		Acte notarié du 10 juillet 2015		4 171,28 €	
Terrain nu	Au Bousquet AUCH	CB n° 9, 10 et 11 à AUCH	partage suivant acte de Me ROUEDE le 16 mai 1984, publié à la coservation des hypothèques le 24 mai 1984, vol 5592 n° 31	Arlette BAREILLE veuve BERNARD	7 938	Acte notarié du 14 octobre 2016	31 752,00 €		
Terrain nu	Au Bousquet AUCH	CB n° 12, 13 et 14 à AUCH	Attestation de propriété suivant acte reçu par Me SAINT-AUBIN le 24 sept 2014, publié au service la publicité foncière le 10 oct 2014, vol 2014P n° 4687	Consorts BAREILLE	7 322	Acte notarié du 14 octobre 2016	29 288 €		
					18 317		61 041,00 €	4 171,28 €	0,00 €

2. Cessions

4 opérations sont recensées pour un montant global de 365 826,28 € TTC.

Les cessions portent sur des terrains nus situés dans la zone d'activité du Mouliot dont un acte a été signé en 2015.

GRAND AUCH AGGLOMERATION - CESSIONS 2016										
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF - ETAT DES IMMOBILISATIONS										
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cessionnaire	Surface au sol m ²	Conditions de l'acquisition	Montant en HT	TVA sur marge	TTC	Frais liés à transaction
Terrain nu	Au Petit Mouliot	CC n° 125	Rétrocession suivant acte reçu par Me BESTARD le 22 juin 2012 publié le 28 juin 2012, vol. 2012P n° 3322, attestation rectificative du 2 oct. 2012 publié le 5 oct. 2012 vol. 2012P n° 5138	SCI DURAND représentée par Stéphane DURAND	5 003	Acte notarié du 18 décembre 2015	6 253,75 €	0,00 €	6 253,75 €	
Terrain nu	Au Mouliot	ZD n° 35	Rétrocession suivant acte reçu par Me BESTARD le 22 juin 2012 publié le 28 juin 2012, vol. 2012P n° 3322, attestation rectificative du 2 oct. 2012 publié le 5 oct. 2012 vol. 2012P n° 5138	SCI BOYER ERM représentée par Romaine BOYER et Marjorie SARTON	1 999	Acte notarié du 24 mars 2016	59 970,00 €	10 911,55 €	70 881,55 €	
Terrain nu	Lieu dit "Zac du Mouliot", Allée Berthe Morisot à AUCH	ZD n° 133	Rétrocession suivant acte reçu par Me BESTARD le 22 juin 2012 publié le 28 juin 2012, vol. 2012P n° 3322, attestation rectificative du 2 oct. 2012 publié le 5 oct. 2012 vol. 2012P n° 5138	SCI MOULEDOUS représentée par Franck MOULEDOUS	2 000	Acte notarié de Me Guenard le 22 avril 2016	60 000,00 €	9 394,53 €	69 394,53 €	/
Terrain nu	Au Mouliot	ZD n° 90, 92 et 109	Rétrocession suivant acte reçu par Me BESTARD le 22 juin 2012 publié le 28 juin 2012, vol. 2012P n° 3322, attestation rectificative du 2 oct. 2012 publié le 5 oct. 2012 vol. 2012P n° 5138	SA FINAMUR et SA NATIXIS LEASE IMMO	7 335	Acte notarié du 16 juin 2016	190 710,00 €	28 586,45 €	219 296,45 €	
							316 933,75 €	48 892,53 €	365 826,28 €	0,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de PRENDRE ACTE du bilan proposé.

Délibération adoptée.

6.4 REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME D'AUCH

Le conseil a désigné trois titulaires et trois suppléants au sein du syndicat mixte de l'aéroport d'Auch. Les statuts du syndicat permettent de désigner un quatrième titulaire et suppléant.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de DESIGNER un titulaire et un suppléant supplémentaire,
- d'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Sont proposés comme titulaire Claude BOURDIL et comme suppléant Pierre CAHUZAC.

Le conseil décide de voter à l'unanimité à main levée.

Délibération adoptée.

VII – ACTION SOCIALE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur propositions de la commission Solidarité et action sociale, il est proposé au conseil communautaire:

- d'ATTRIBUER des subventions et concours suivants au titre du budget 2017,
- d'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et avenants notamment lorsque leur montant excède 23 000 €

Association	Objet	Subvention €
Banque Alimentaire	Aide au fonctionnement	4 000
Asso. des donneurs de sang	Aide au fonctionnement	153
Asso. pour l'enseignement aux jeunes malades	Aide au fonctionnement	200
Visite des Malades en établissements Hospitaliers	Aide au fonctionnement	400
Les Restaurants du Cœur	Aide au fonctionnement	700
AFCCC - Asso Française des Centres de Consultation Conjugale du Gers	Aide au fonctionnement	150
CIDF Centre Info Droit des Femmes et des Familles	Aide au fonctionnement	2 500
FSL - Fonds de Solidarité pour le Logement (Eau)	Participation au fonds	2 500
REGAR - Réseau Expérimental Gersois d'Aide et de Réinsertion	Permanence d'accueil	19 200
	Ateliers d'expression	16 500
	CAARUD - Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues	2 500
	Action errance	9 500
	Sid'accueil	6 000
MPF -Mouvement pour le Planning Familial du Gers	Aide au fonctionnement	3 000
ADOT Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains	Aide au fonctionnement	200
Groupement Social	Chèques vacances	18 714
CIAS Grand Auch	Subvention d'équilibre	1 900 000
CIAS Cœur de Gascogne	Subvention d'équilibre	77 300
GIPH - Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées	Aide au fonctionnement	25 000

Délibération adoptée.

8.1 POSTE DE TECHNICIENNE RIVIERE - FINANCEMENT

Grand Auch Cœur de Gascogne emploie une technicienne (à 0,60 ETP) afin de suivre l'état des cours d'eau sur son territoire de compétence, accompagner les travaux de restauration et d'entretien, sensibiliser animer et assurer le contact avec les partenaires.

Ce poste bénéficie, depuis sa création en 2005, de subventions.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de SOLLICITER les subventions correspondantes pour aider au financement de ce poste pour l'exercice 2017 :
 - o 1 800€ auprès du Conseil Départemental du Gers ;
 - o 60% du coût journalier pour un nombre de journées définies auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- d'AUTORISER son Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette mission.

Délibération adoptée.

8.2 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DU GERS DANS LE SECTEUR URBAIN DE LA VILLE D'AUCH – DEMANDE DE SUBVENTION

Grand Auch Cœur de Gascogne a élaboré en 2007, un programme de restauration et d'entretien pluriannuel sur le « Gers médian ». Il s'agit d'assurer une gestion pérenne et régulière du cours d'eau pour maintenir ou améliorer son fonctionnement hydraulique et écologique.

Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral du 4 décembre 2007 pour une durée de 10 ans.

En parallèle, l'agglomération mène une étude pour la mise en place d'une structure de gestion à l'échelle du bassin versant dans l'optique de réviser le Plan Pluriannuel de Gestion à une échelle hydrographique cohérente et définir une nouvelle gouvernance pour l'intégration de la future compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le secteur urbain d'Auch, de 4,4 km de cours d'eau n'a pas fait l'objet de travaux depuis 2012.

Dans la traversée de la ville d'Auch, la gestion de la ripisylve doit permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens, préserver les milieux écologiques et conserver l'aspect paysager de la ripisylve, tenir compte des usages (AEP, canoë, aviron, pêche, promenade).

Aujourd'hui, sur le secteur et en particulier entre le barrage Saint-Martin et le barrage d'Endoumingue (3,3 km de cours d'eau), la ripisylve nécessite des travaux de restauration notamment par élagages, recépages sélectifs et par l'enlèvement d'embâcles.

Le montant de ces travaux a été estimé à 58 333,00€ HT. Cette opération peut bénéficier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental du Gers et de la Région Occitanie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux	Subvention ou participation
Conseil Départemental du Gers	15%	8 750,00€
Agence de l'eau Adour Garonne	30%	17 500,00€
Région Occitanie	15%	8 750,00€
<i>Total subventions</i>		<i>35 000,00€</i>
GACG (fonds propres)	40%	23 333,00€
TOTAL		58 333,00€

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de SOLLICITER les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental du Gers et de la Région Occitanie aux taux les plus élevés,
- d'AUTORISER son Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette opération.

Délibération adoptée.

IX - POLITIQUE DE LA CULTURE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

9.1 LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : Demande de subvention relative à la mise en œuvre du Label

La DRAC Occitanie aide les Villes et Pays d'art et d'histoire dans la mise en œuvre de leurs actions relatives au label ainsi que sur le fonctionnement.

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre du label sur 2017 est estimé à 215 244,28 € TTC. Il correspond au coût des activités déjà mises en œuvre : postes d'animateur de l'architecture et du patrimoine, de guides-conférenciers, frais de fonctionnement, programmation culturelle estivale et hors-saison, conférences, interventions auprès du jeune public, création de documents de communication, enrichissement du fonds de documentation et actions de formation.

Le montant des dépenses éligibles à la subvention DRAC s'élève à 59 700,00 € TTC et ne comprend que ces six derniers postes de dépenses.

Il est proposé au conseil Communautaire de :

- De SOLLICITER une subvention de 20 000,00 € auprès de la DRAC Occitanie,
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée.

9.2 LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : Demande de subvention relative à la programmation

Le Pays d'art et d'histoire poursuit sa programmation de manifestations culturelles estivales et hors-saison, destinées à sensibiliser le public touristique et local : spectacles dans des lieux patrimoniaux, conférences autour de l'actualité du patrimoine, Journées du patrimoine, ... Le programme 2017 a été présenté en comité de programmation le 16 décembre 2016, auquel étaient conviés les représentants de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie et du Département du Gers.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 27 200 € TTC.

Il est proposé au conseil Communautaire :

- De SOLLICITER une subvention de 2 720,00 € auprès du Département du Gers pour financer cette action,
- D'AUTORISER son le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée.

9.3 ECOLE DE MUSIQUE : Mise en accessibilité et demandes de subventions

Dans le cadre de son Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager en 2017 un programme de mise en accessibilité de l'école de musique, qui s'accompagne de travaux de mise en sécurité. En effet, cet équipement culturel présente deux défauts majeurs relatifs à la sécurité des personnes :

- un accès principal dangereux par la rue de l'Amiral Bugard ;
- une évacuation des étages possible par un seul escalier.

A l'issue des travaux, l'école de musique disposera :

- D'une nouvelle entrée lisible, sécurisée et accessible aux PMR depuis le parking (façade Nord) ;
- De dégagements en nombre suffisants à chaque étage afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de l'établissement.

La mise en accessibilité complète des locaux fera l'objet d'une opération ultérieure. Les travaux engagés seront compatibles avec ce projet à venir.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 105 350,00 € HT, décliné comme suit :

DEPENSES	Montant HT
Maitrise d'œuvre	8 800,00 €
Contrôle technique	1 980,00 €
Mission de coordination SPS	1 770,00 €
Travaux	92 800,00 €
TOTAL	105 350,00 €

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017, ainsi que de la Région.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De VALIDER la mise en accessibilité et sécurité de l'école de musique estimée à 105 350,00 € HT,
- D'APPROUVER le plan de financement, établi comme suit :
 - Etat DETR 2017 (45%) 47 407,50 €
 - Etat FSIPL 2017 (19,62%) 20 667,50 €
 - Région Occitanie (15,38%) 16 205,00 €
 - Participation Grand Auch Cœur de Gascogne (20%) 21 070,00 €
- De SOLLICITER les subventions auprès des partenaires publics concernés,
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Délibération adoptée.

9.4 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OT CŒUR DE GASCOGNE

Dans le cadre de la période de transition relative à la mise en place de l'office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne, l'association Office de Tourisme Cœur de Gascogne assure les missions de l'office et notamment, l'accueil des visiteurs à Castéra-Verduzan.

Pour cela, une subvention de 30 000 € a été votée le 12 janvier 2017. Cette subvention doit être accompagnée d'une convention d'objectifs et de moyens joint en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER cette convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de Tourisme Cœur de Gascogne,
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à la signer ainsi que tout autre document y afférent.

Délibération adoptée.

9.5 DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OT GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Dans le cadre du programme d'action plan qualité Grand Site Régional, l'office de tourisme doit viser, à moyen terme, un classement en 1^{ère} catégorie. Dans cette perspective il importe de répondre dès à présent aux exigences d'un classement office de tourisme 2^{ème} catégorie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D. 133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

Au vu du dossier de demande de classement (annexe) constitué par l'office,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER ce dossier,
- DE SOLLICITER le classement de l'office de tourisme en catégorie II,
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Délibération adoptée.

X – ENVIRONNEMENT, DECHETS

10.1 PERCEPTION DE LA TEOM SUR LE TERRITOIRE GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

D'après la loi NOTRe, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » constitue une compétence obligatoire de Grand Auch Cœur de Gascogne dès le 1^{er} janvier 2017.

Cette compétence est exercée en régie sur le territoire de la commune d'Auch.

Pour les autres communes, Grand Auch Cœur de Gascogne adhèrera au SICTOM Centre, au SICTOM Est, au SICTOM Sud-Est et au SICTOM de Condom pour exercer cette compétence sur les autres communes, conformément aux territoires historiquement desservis par ces SICTOM :

SICTOM Centre : Antras, Auterrive, Biran, Castillon-Massas, Castin, Duran, Jégun, Lahitte, Lavardens, Leboulin, Mérens, Mirepoix, Montaut-les-Créneaux, Montégut, Ordan-Larroque, Pavie, Pessan,

Peyrusse-Massas, Preignan, Roquefort, Roquelaure, Sainte-Christie, Saint-Lary, Saint-Jean Poutge, Tourrenquets

SICTOM Est : Augnax, Crastes, Puycasquier, Nougroulet

SICTOM Sud-Est : Castelnau-Barbarens

SICTOM Condom : Ayguetinte, Bonas, Castéra-Verduzan

A ce titre, Grand Auch Cœur de Gascogne percevra la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire et en votera le taux chaque année.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble de son territoire,
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Délibération adoptée.

10.2 NON EXONERATION DE LA TEOM TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'article 1521 du CGI fixe notamment les conditions d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

La jurisprudence du Conseil d'Etat considère comme tels, les locaux qui sont distants de plus de 200 m du point de collecte. Or, Grand Auch Cœur de Gascogne ainsi que les différents SICTOM assurent la collecte de tous les foyers soit individuellement soit collectivement.

Ce même article 1521 offre la possibilité de délibérer afin que les locaux concernés ne soient pas exonérés.

Les SICTOM ont délibéré sur leur territoire.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER le principe de non exonération de TEOM sur le territoire de la commune d'Auch,
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Délibération adoptée.

10.3 DELEGATION A TRIGONE DES SIGNATURES DE CONVENTIONS AVEC LES ECO ORGANISMES AGREES PAR L'ETAT

Dans le cadre des compétences de Trigone et particulièrement pour répondre à l'objectif fixé du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage visant à augmenter le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés, Trigone envisage de reprendre, sur l'ensemble du département, les conventions de traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ainsi que des Piles passées respectivement avec les Eco-organismes EcoTLC et Corepile, en 2017 dans le but d'intégrer ces tonnages aux bilans départementaux.

Actuellement, la déchetterie d'Auch Lamothe collecte les piles ainsi que les textiles mais Grand Auch Cœur de Gascogne n'a pas de convention avec les Eco-Organismes correspondants.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER la délégation à Trigone de la signature du contrat de reprise des piles et accumulateurs portables usagés collectés dans les déchetteries avec Corepile et la signature du contrat de reprise des Textiles, Linges de maison et Chaussures collectés avec Eco-TLC,
- D'APPROUVER la délégation à Trigone de la signature des conventions avec les Eco-organismes agréés par l'Etat, existants ou futurs, en charge des filières reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs.

Délibération adoptée.

XI – ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE JEGUN : DEMANDE DE SUBVENTION

En 2007, la communauté de communes Cœur de Gascogne a mis en place un Relais de Service Public (RSP) dans ses locaux. Labellisé fin 2015 « Maison de Services Au Public » (MSAP), le site de Jégun accueille les usagers du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, pour leurs démarches de la vie quotidienne notamment dans les domaines des aides et prestations sociales, de l'emploi, de l'insertion, de la retraite, de la prévention santé, de l'accès aux droits.

Ce service, animé par un agent formé par les opérateurs partenaires, délivre un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations, aide à l'utilisation des services en ligne, aide aux démarches administratives et mise en relation avec la CPAM, la MSA et Pôle-Emploi. Des permanences du Département (assistante sociale de secteur et services sociaux), de la CAF et de l'ADIL sont également tenues régulièrement dans ce lieu.

Pour 2017, la Communauté d'Agglomération a estimé le coût de fonctionnement de ce service à 34393,07 €. Afin de le financer, elle peut bénéficier de subventions de l'Etat au titre du FNADT et du Fonds Inter-Opérateurs.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel pour l'année 2017 est établi comme suit :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Charges de personnel	28 110,68 €	Etat FNADT (25%)	8 598,27 €
Charges financières	5 782,39 €	Etat Fonds Inter-Opérateurs (25%)	8 598,27 €
Publicité et publication	500,00 €	Autofinancement (50%)	17 196,53 €
TOTAL	34 393,07 €	TOTAL	34 393,07 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De SOLLICITER les subventions de fonctionnement 2017 auprès de l'Etat ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ;
- D'AUTORISER son Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Délibération adoptée.